



1<sup>er</sup> ATELIER D'EXPERTS EN  
ENSEIGNEMENT DE L'ETHIQUE

**Abidjan, Côte d'Ivoire**

**Hôtel Ivoire, 3 - 5 décembre 2008**

**1<sup>ER</sup> ATELIER D'EXPERTS EN ENSEIGNEMENT DE L'ETHIQUE  
( ETHIQUE DES TECHNOLOGIES, BIOETHIQUE, ETHIQUE  
FONDAMENTALE)**

Le 1<sup>er</sup> Atelier d'Experts en enseignement de l'Ethique ( Ethique des technologies, bioéthique, Ethique fondamentale) réuni à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 3 au 5 décembre 2008 constate un réel engouement pour l'enseignement de l'éthique scientifique dans les universités de la sous région.

L'Atelier recommande :

- 1- Le renforcement de la coopération sous-régionale en matière d'enseignement de l'éthique scientifique ;
- 2- L'harmonisation des programmes de formation autour du Master d'Ethique et de Bioéthique de l'Université de Bouaké ;

3- L'établissement, au profit de la sous-région, d'une chaire UNESCO de Bioéthique et d'Éthique des Sciences et des Technologies domiciliée à l'Université de Bouaké ;

4- La mise en réseau des experts ayant participé à ce premier atelier en enseignement de l'éthique afin de favoriser l'échange d'informations et d'experts entre pays membres ;

5- L'identification des équipes d'experts par pays et par région ;

6 - La formation des formateurs et des responsables d'Institutions étatiques en éthique ;

7 - La mise en commun de ressources en utilisant les opportunités offertes par les TIC (Cours en Ligne) et la possibilité de faire de certains MASTERS des MASTERS à caractère régional ;

8 - Dans les pays où la bioéthique n'est pas encore développée, d'organiser des missions d'experts pour sensibiliser les autorités politiques et académiques sur la nécessité d'introduire l'enseignement de la bioéthique dans les institutions d'enseignement supérieur (Universités) ;

9- L'exploitation de toutes les opportunités pour aider à la publication (création de revues en éthique et bioéthique) ;

10- La généralisation de l'enseignement de l'éthique ;

11- Pour les comités d'éthique et de bioéthique, de veiller à ce que l'indépendance soit garantie.

Fait à Abidjan, le 5 décembre 2008